

Pour ce qui est du texte, il est déjà suffisamment explicite : "interdiction d'uriner ici. 2000 francs d'amende". Sachant que 2000 CFA représente plus d'une journée de salaire pour beaucoup de gens, l'avertissement est clair.

Ceci étant dit, tout le monde ne sait pas forcément lire. Le propriétaire du mur a donc pris la peine d'illustrer son propos (peut-être en se prenant pour modèle au niveau des proportions ?)

{gallery}lau-marc/201003/interdiction{/gallery}